



DECISION DU MAIRE

Marchés alimentaires 2025-2026 du groupement de commande SIVAAD

Marché n° 2025-19

« Fournitures de viandes issues de l'agriculture biologique et conventionnelle »

AOO2_ALIM_2025_Lot 1 – DB03 et Lot 2 – DC04

Le Maire de la Commune de Le Val, Var,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération 2020-022 du 19 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

VU la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var en date 04 août 2025 portant sur l'attribution des marchés alimentaires applicables aux exercices 2025-2026,

CONSIDERANT la réception de l'acte d'engagement par le SIVAAD le 12 novembre 2025,

DECIDE

Article 1 :

De donner son accord pour la signature des actes d'engagement ci-annexés pour le marché public suivant :

BIOFINESSE – 1 Impasse du Marché Gare 31200 TOULOUSE – SIRET 43429720600055 pour le lot :

- DB03 Viandes fraîches et surgelées de porc BIO : 400 € HT minimum, 800 € HT maximum.

SARL MIDI VIANDES – 28 avenue de Toulon Le petit Tamagnon 83260 LA CRAU – SIRET 38480603000035 pour le lot :

- DC04 Viandes fraîches de veau, piécée à la demande : 600 € HT minimum, 2 000 € HT maximum.

1-1 Marchés publics

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Brignoles.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20251201-36D_2025-AU

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune pour les exercices 2026 et suivants.

Fait à LE VAL, le 01 décembre 2025

Le Maire,

Jérémy GIULIANO



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. GIULIANO".

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre

Fourniture de viandes issues de l'agriculture biologique et conventionnelle -
AOO2_ALIM2025

Lot 2 - DC04

Viande fraîche de Veau, piée à la demande

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 04/08/2025

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE / /

Monsieur Jérémy GIULIANO
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Place de la Libération
83143 LE VAL

PARTIE RESERVÉE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprises sous-traitant	
A	Le Signature

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20251201-36D_2025-AU

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE VAL
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jérémy GIULIANO Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO2_ALIM2025 – Fourniture de viandes issues de l'agriculture biologique et conventionnelle** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

<input checked="" type="checkbox"/> Le signataire	Monsieur Didier VERSE Co-gérant SARL MIDI VIANDES
<input checked="" type="checkbox"/> m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SARL MIDI VIANDES 28 AVENUE DE TOULON - LE PETIT TAMAGNON 83260 LA CRAU 38480603000035 4632A 384 806 030 R.C.S. TOULON

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO2_ALIM2025 - Fournitures de viandes issues de l'agriculture biologique et conventionnelle

Lot 2 - DC04 - Viande fraîche de Veau, piécée à la demande

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

Un accord-cadre avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées.

Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE ANNUELLE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
2	DC04	Viande fraîche de Veau, piécée à la demande	600,00 €	2 000.00 €

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20251201-36D_2025-AU

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2026.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	S.A.R.L. MIDI VIANDES
Domiciliation	CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR
Code banque	19106
Code guichet	00045
N° de compte	43518670655
Clé RIB	11
IBAN	FR76 1910 6000 4543 5186 7065 511
BIC	AGRIFRPP891

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
2	DC04	15111200-1	Viande de veau.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

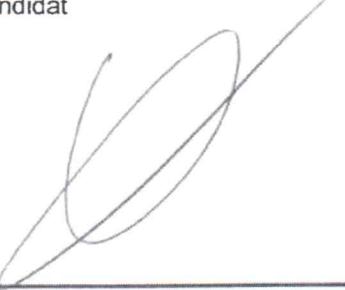
Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20251201-36D_2025-AU

9 - SIGNATURES**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <i>La CRAU</i>	Le <i>3/11/2025</i>
Cachet de l'entreprise SARL MIDI VIANDES 28, Av. de Toulon 83260 LA CRAU Tél. 04 94 66 79 90 - Fax : 04 94 35 11 63 SIRET : 384 806 030 00035 - NAF 4632 A	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A	Le
Cachet	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date denotification du contrat)
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre

Fournitures de viandes issues de l'agriculture biologique et conventionnelle –
AOO2_ALIM2025

Lot 1 – DB03

Viandes fraîches et surgelées de porc BIO

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 04/8/2025

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE / /

Monsieur Jérémie GIULIANO
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Place de la Libération
83143 LE VAL

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprises sous-traitant	
A	Le Signature

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20251201-36D_2025-AU

DC

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20251201-36D_2025-AU

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE VAL
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jérémie GIULIANO Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO2_ALIM2025 - Fourniture de viandes issues de l'agriculture biologique et conventionnelle qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

<input checked="" type="checkbox"/> Le signataire	Monsieur Dominique CARON Directeur d'exploitation BIOFINESSE
<input checked="" type="checkbox"/> m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	BIOFINESSE 1 Impasse du Marché Gare 31200 TOULOUSE 43429720600055 4791B Toulouse B 434 297 206

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO2_ALIM2025 - Fournitures de viandes issues de l'agriculture biologique et conventionnelle

Lot 1 - DB03 - Viandes fraîches et surgelées de porc BIO

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

Un accord-cadre avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées.

Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 12 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE ANNUELLE	
			Minimum HT	Maximum HT
1	DB03	Viandes fraîches et surgelées de porc BIO	400,00 €	800,00 €

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20251201-36D_2025-AU

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2026.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de Domiciliation	BIOFINESSE LCL LE CREDIT LYONNAIS BSBa Banque courante 21233 15/17 rue Alfred Nobel - Champ sur Marne 77318 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2 CL PARIS DGE SDC IDF EST 05660
Code banque	30002
Code guichet	05660
N° de compte	0000466201L
Clé RIB	16
IBAN	FR37 3000 2056 6000 0046 6201 L16
BIC	CRLYFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

- NON
 OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

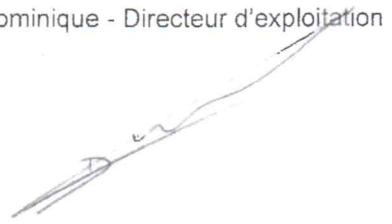
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
1	DB03	15113000-3	Viande de porc.

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Toulouse	Le 28/10/2025
Cachet de l'entreprise BIOFINESSE 1 impasse du marché gare 31200 TOULOUSE Tél. : 05 61 47 11 12 Fax : 05 62 72 40 10 Email : info@biofinesse.com SIRET : 434 297 206 00055	Signature du candidat Mr CARON Dominique - Directeur d'exploitation 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A	Le

Cachet	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du
--------	--

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date denotification du contrat)
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.